

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Auvergne-Rhône-Alpes
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est

**Décision n° 52116 du 4 juillet 2016 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est**

NOR : INTJ1613012S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 93064 du 3 décembre 2015 (NOR : INTJ1525335S),

Décide:

Article. 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} août 2016:

Leducq, Fabrice	Nigend : 125 109	Numéro de livret de solde : 5 279 655
------------------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} août 2016:

Mathey, Pascal	Nigend : 152 889	Numéro de livret de solde : 8 010 572
Jouffroy, Thierry	Nigend : 160 336	Numéro de livret de solde : 8 017 347

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} août 2016:

Ferreira, David	Nigend : 177 043	Numéro de livret de solde : 8 031 698
Villechanoux, Fabrice	Nigend : 160 497	Numéro de livret de solde : 8 017 494
Cottaz, Grégory	Nigend : 175 695	Numéro de livret de solde : 8 031 633
Adoue, Lionel	Nigend : 190 469	Numéro de livret de solde : 8 034 709

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} août 2016:

Frogier, Rony	Nigend : 309 922	Numéro de livret de solde : 8 092 004
Canal, Dimitri	Nigend : 248 701	Numéro de livret de solde : 8 099 843

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 juillet 2016.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,*
C. DUPOUY